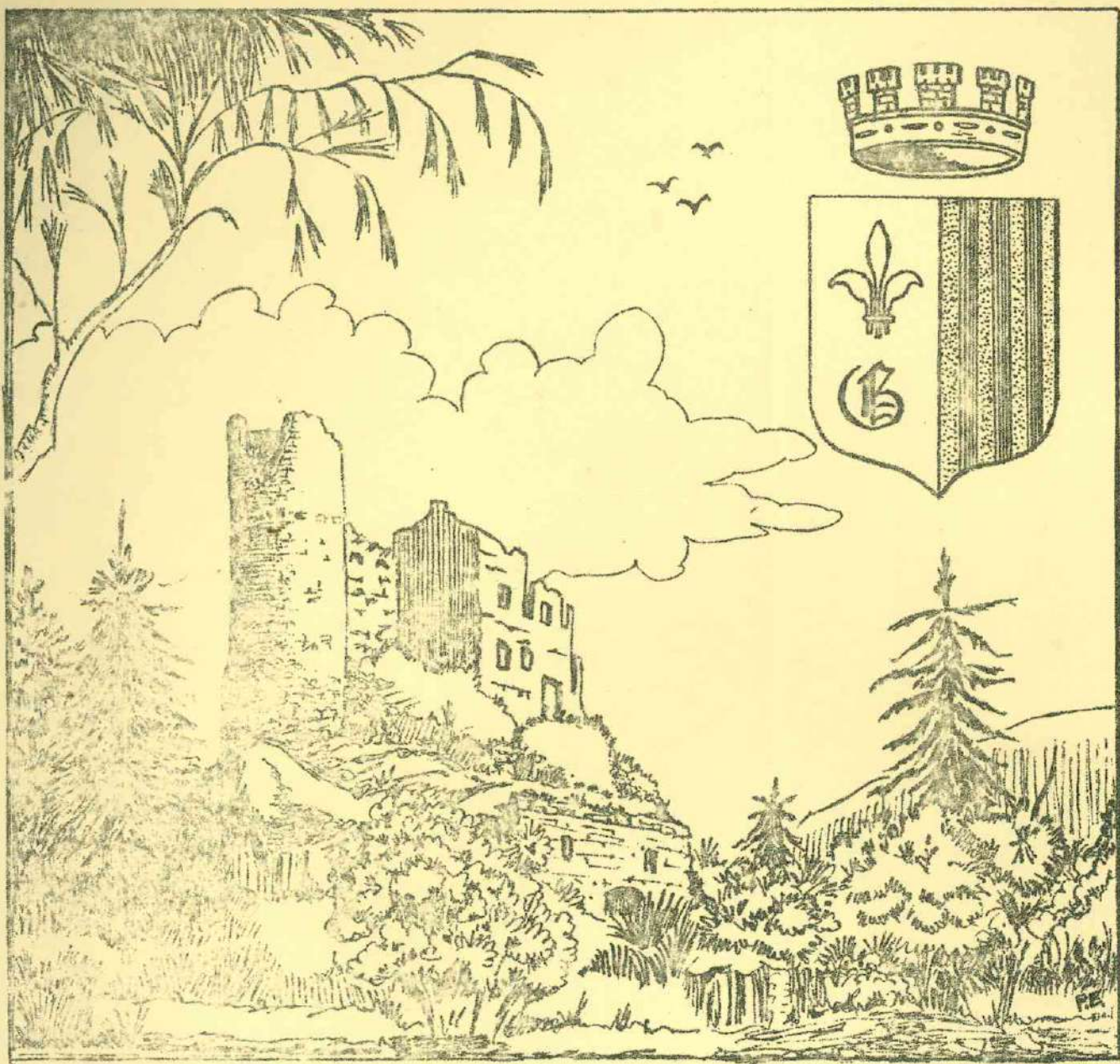


4057

4057

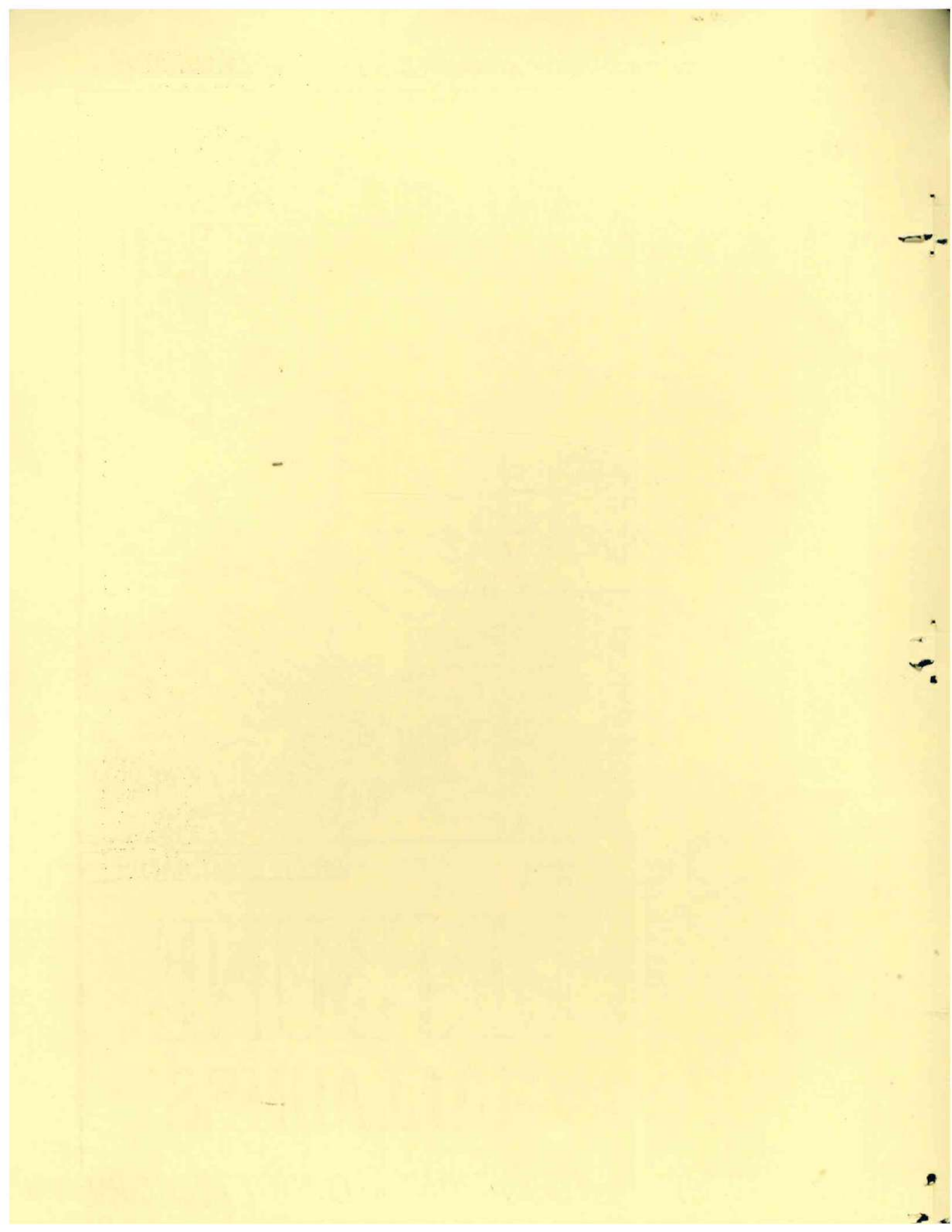
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY .



DÉPÔT LEGAL N. 53119

LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'EDITORIAL DU MAIRE

I - VALBERG

Le 25 juin dernier, a été tenue à la Préfecture, une réunion ayant pour but le règlement des litiges survenus au sein du Syndicat Intercommunal de Valberg, présidée par Monsieur Pierre COSTA, Secrétaire Général de la Préfecture. Assistaient à cette réunion, MM : GINESY Charles, et les représentants de Péone, le Docteur DURANDY et MM : Raoul GRAILLE et Ernest PONS.

Dans un exposé très personnel, Monsieur Pierre COSTA a fait le résumé des griefs ponctuels de la Commune de Péone vis-à-vis de Guillaumes sans jamais aborder le problème dans le fond et surtout sans tenir compte des solutions proposées par Guillaumes à la suite de la consultation fournie par Monsieur le Professeur DRAGO.

En conclusion, le Secrétaire Général a annoncé son intention de modifier le territoire de la Commune de Guillaumes pour que la partie de cette Commune incluse dans le périmètre de Valberg soit attribuée à Péone. Et par la même occasion, provoquer la dissolution du Syndicat Intercommunal, condition nécessaire pour procéder au rattachement. Cette menace de rattachement ne m'a pas surpris car elle a souvent été évoquée à plusieurs reprises, lors des réunions du Syndicat Intercommunal et les représentants de Guillaumes s'en souviennent certainement. Par contre, j'ai été surpris de la docilité de l'administration de tutelle qui adopte cette décision sans avoir vraiment essayé d'utiliser les solutions prévues dans les règles propres au fonctionnement des syndicats intercommunaux. Ce qui m'a surpris aussi c'est qu'à une époque, où l'autonomie communale est l'objet de toutes les attentions du gouvernement, l'autorité de tutelle envisage de mettre en avant une procédure longue, complexe, imaginée à la hâte à la veille des élections municipales, sans mesurer les perspectives nuisibles et profondément injustes pour la Commune de Guillaumes et la totalité de ses habitants.

Je rappelle que la station de Valberg a été fondée, il y a 40 ans, par le Docteur AGNELY, Maire de Guillaumes, Pendant longtemps, la commune de Guillaumes a été le principal moteur de son équipement et de son expansion. Si depuis 15 ans, la Commune de Péone occupe une place prépondérante, c'est un objectif qui était prévisible depuis longtemps pour des raisons géographiques et écologiques et qui d'ailleurs étaient incluses dans le plan d'urbanisme, accepté sans réticence par Guillaumes.

Je rappelle aussi que la Commune de Guillaumes consacre presque le tiers de ses ressources ordinaires aux dépenses d'équipement et de fonctionnement du syndicat intercommunal de Valberg.

C'est pourquoi, placé à la tête de la Commune de Guillaumes, aidé par le Conseil Municipal, éclairé par un conseiller juridique compétent, je ne peux admettre ce rattachement. Injustice qui consisterait à compter pour zéro l'effort important de deux générations de la population de Guillaumes.

Tous les moyens seront mis en oeuvre pour maintenir l'intégralité territoriale de notre commune.

II - A la demande établie par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, inspirée par le Conseiller Général et appuyée par le Sénateur, Monsieur Joseph RAYBAUD, le Ministre de l'Agriculture a décerné le mérite agricole à Madame Armande GENIN et le 15 août, cette médaille lui a été remise par Monsieur Charles GINESY à la suite d'un élogieux discours très mérité.

A l'encontre de ceux qui pensent que le mérite agricole est strictement réservé au monde agricole, il faut savoir que celui-ci peut être une récompense pour les personnes qui, indirectement participent activement à la vie de cette catégorie sociale. A Guillaumes, nous sommes dans une commune rurale, fort heureusement, et par son dévouement, sa compétence pluridisciplinaire, par l'efficacité de son travail consacré souvent à rendre service à toute la population, cette distinction était particulièrement méritée par Madame GENIN. Bien que j'apprécie sa modestie, je sais que celle-ci n'a rien fait, pour l'obtenir et c'est bien volontiers que je lui adresse mes compliments les plus sincères.

Puisqu'il est question de médaille, je suis heureux d'informer nos lecteurs que la médaille d'honneur départementale et communale vient d'être attribuée à Madame Armande GENIN et Monsieur Fernand TROUCHE. Je remettrai celles-ci dès que Monsieur Fernand TROUCHE fixera un jour à sa convenance.

III - LE DECES DE MONSIEUR RENÉ ROBERT.

Voici le texte intégral du discours prononcé par le Maire au cimetière :

Après une longue et pénible maladie, René ROBERT est mort. Aujourd'hui, nous le conduisons et l'accompagnons à ce cimetière à l'aménagement duquel il a participé avec compétence au sein du Conseil Municipal.

Depuis sa naissance en 1919, jusqu'à ce jour, on peut dire que toute son existence physique, morale et spirituelle, a eu pour cadre ce pays de GUILLAUMES qu'il aimait tant.

A près de solides études au lycée de NICE, il est entré presque aussitôt dans la vie active en exerçant la profession d'hôtelier. Aidé par sa mère, il a rapidement pris la direction de l'entreprise familiale.

En 1944, il entre dans la Résistance et participe à la libération de GUILLAUMES. Aussitôt après, il fait partie du Comité de Libération à partir de Septembre 1944.

Ensuite, il participe à la fondation du quotidien NICE-MATIN où son don pour le journalisme est vite reconnu. Mais, solidement attaché au sol natal, il limite son ambition professionnelle aux seules nouvelles locales. Pourtant, il produit de temps en temps quelques articles plus importants, quelques reportages qui sont très appréciés des lecteurs, Mais là, encore, cette prose est souvent humoristique, souvent lyrique, est toujours inspirée par le pays de GUILLAUMES.

En 1955, il fonde un foyer, et se marie avec Paulette ARTEL. Son choix s'est révélé le meilleur des choix, et cette union fut couronnée par la naissance de Régine, dont il était justement fier.

Par deux fois, en 1955 et 1971, la population guillaumoise

Il m' a souvent aidé par son imagination, son dynamisme , qualité parfois utile pour mieux mobiliser un conseil municipal. En particulier, je lui suis reconnaissant de m'avoir secondé efficacement dans la création et la mise au point de la Tribune de GUILLAUMES.

Ainsi, il apparaît que , dans sa trop courte existence, René ROBERT a réussi dans trois domaines bien différents : l'hôtellerie, le journalisme et l'administration communale. C'est un fait qu'il convient de souligner pour lui rendre l'hommage auquel il a droit.

Aujourd'hui, le Conseil municipal de GUILLAUMES est en deuil.

M'exprimant en son nom, j'ai une pensée émue pour la mère du défunt, qui n' est pas ici en ce moment, mais qui a toujours été présente auprès de lui, pour l'élever, pour l'aider et pour l'aimer.

A son épouse, PAULETTE, épouse courageuse et exemplaire,

A sa fille Régine qu'il a tant aimée,

et à toute sa famille, je donne l'assurance de ma sympathie attristée devant l'épreuve qu'elles ont traversée et dont lesouvenir ne s'effacera pas. -

IV - DECES DE M. ARMAND RICHAUD, CONSEILLER GENERAL DE ST PAUL SUR UBAYE

C'est avec regret et tristesse que j'ai appris le décès du conseiller général de Saint Paul sur Ubaye, qui siegeait au Conseil Général des Alpes de Haute Provence depuis douze ans.

Il avait occupé à cette assemblée le poste de rapporteur général du budget. J'ai eu l'avantage de faire sa connaissance au cours de réunions interdépartementales qui se sont tenues ces deux dernières années au sujet de la route du col de la Cayolle. Il comprenait parfaitement ce problème à la solution duquel il était tout acquis.

Avec lui, disparaît une figure marquante de la vallée de l'Ubaye

J'adresse mes condoléances très sincères à son épouse et à ses enfants.

ACTIVITES MUNICIPALES



ADMINISTRATION
ET

TRAVAUX

COMMUNAUX

Principales décisions prises par le Conseil Municipal durant les séances du 1er juin et du 17 juillet 1976.

Aménagement de la mairie - Deuxième tranche -

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été procédé à l'adjudication des travaux d'aménagement de la mairie le 17 décembre 1974.

Cette adjudication comportait un volume de travaux de 350.000 frs constituant la première tranche. En effet, le projet initial dressé par M. NICOLET, s'élevait à la somme de 468.480 f et avait obtenu une subvention du département de 40 % soit un montant de 187.392 frs par décision de la Commission Départementale en date du 14 février 1972.

Cette première tranche de travaux étant terminée, en accord avec le Conseil Municipal, le Maire a fait établir une deuxième tranche d'un montant de 152.199 F 32 TTC, à l'exclusion des honoraires de l'architecte, M. Roland BROIS.

En accord avec l'architecte, le Maire a fait établir des avenants avec les entreprises adjudicataires de la première tranche en prenant comme base le prix d'adjudication majoré d'une actualisation normale. Seule, l'entreprise BORASCI n'a pas été retenue pour cette deuxième tranche en raison du retard qu'elle a apporté dans l'exécution de ses travaux.

Le Maire présente au Conseil Municipal les avenants établis avec les entreprises retenues et qui sont les suivantes :

Lot n° 1 - Démolitions, gros oeuvre			
Entreprise PRATICO	Guillaumes	58.370, 75	F H.T
Lot n° 2 - Charpente bois, bardage			
Entreprise PRATICO	Guillaumes	4.106 60	F H.T
Lot n° 3 - Carrelage - Plinthes			
Entreprise PRATICO	Guillaumes	5.873,10	F HT
Lot n° 4 - Zinguerie-Plomberie			
Entreprise LEON,	Puget-Théniers	4.522,00	F HT
Lot n° 5 - Menuiserie bois			
Entreprise LAUGIER,	Guillaumes	12.941,00	F HT
Lot n° 6 - Chauffage électrique			
Entreprise SNEEC	Nice	5.113, 74	F HT
Lot N° 7 - Electricité			
Entreprise JEAN RENE	Entrevaux.	9.393, 00	F HT

En ce qui concerne le lot n° 8, peinture-vitrerie, le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le devis établi par l'Entreprise VAQUIER et qui s'élève au montant H.T de 25.945 F et de même, en ce qui concerne l'installation téléphonique, le Maire demande l'autorisation de commander les travaux dont le montant s'élève à la somme de 4.156 Frs H.T. qui seront payés sur factures.

ASSAINISSEMENT -

Approbation des décomptes généraux et définitifs.

Il s'agit du projet dont l'exécution a commencé, il y a plusieurs années et dont le règlement financier n'avait pas été régularisé jusqu'ici.

" Le Maire présente devant le Conseil Municipal le relevé des dépenses pour les travaux d'assainissement de la Commune qui ont été subventionnés par l'Etat et par le Département.

Les dépenses totales de ces opérations atteignent la somme de 486.370,42 F

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les décomptes généraux et définitifs des marchés suivants :

1°) Réseaux - Entreprise Paul PRATICO	173.641, 93
Station de pompage - Génie Civil Entreprise Paul PRA5ICO	29.954,65
Station de pompage - Equipement Etablissements E.G.A.	40.014,11
Station d'épuration- Entreprise PRATICO	159.057,32
2°) d'approuver les diverses factures dont le montant s'élève à	72.346,05
3°) ainsi que les honoraires dont le montant s'élève à	11.356,36
4°) d'approuver le montant total de la dépense soit la somme de ...	<u>486.370,42</u>
5°) de solliciter le versement du solde de la subvention de l'Etat et du Département.	

POURSUITE DE L'OUVERTURE DU CHEMIN RURAL DES POINTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la première partie de l'ouverture du chemin rural des Points, inscrite au programme de voirie rurale de 1974, vient d'être achevée. Il serait urgent et avantageux pour la commune, sans attendre de subventions, de pouvoir procéder à la poursuite de l'ouverture de ce chemin jusqu'au plateau des Points.

Le devis des travaux préparé par le Cabinet d'études COUMELONGUE s'élève à 50.000 F.

Cette somme peut nous être prêtée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole au taux de 8,25%, remboursable en 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide la poursuite de l'ouverture du chemin rural des Points jusqu'à son arrivée sur le plateau du même nom.
-approuve le devis estimatif des travaux établi par le Cabinet d'études COUMELONGUE, 8, rue Fragonard à NICE, s'élevant à la somme de 50.000 F.

-décide que vu leur montant, les travaux exécutés sous le contrôle du Service du Génie Rural seront réglés sur mémoire en vertu de l'article 321 du Code des marchés publics.

-donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le contrat de prêt, et d'une manière générale toutes les pièces nécessaires à la réalisation la plus rapide possible des travaux.

-demande à M. le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

REGIE DE RECETTES DE CARAVANING

Il est institué auprès de la Commune de GUILLAUMES une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

Redevances sur le terrain de caravaning communal, non classés ;	
Redevance journalière par campeur :	1 F
Redevance journalière par emplacement :	1 F
Fourniture douches chaudes non permanentes -par utilisation	1,75F
Raccordement au réseau électrique :	
puissance de 2 ampères par jour	2,10 F
" de 2 à 5 ampères par jour	2,75 F
" de 5 à 7,15 ampères par jour	3,50 F

ROLE D'ASSAINISSEMENT 1976

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rôle d'assainissement 1976 qui s'élève à la somme de vingt-cinq mille trois cent trente deux francs (25.332F).

Celui-ci a été établi en tenant compte d'une augmentation approximative de 15 % prévue lors de l'établissement du budget primitif 1976.

Le Conseil Municipal fixe le tarif de la façon suivante :

Abonnement simple (évier, WC...)	60,00 F
Poste d'abonnement supplémentaire (1 robinet, cabinet de toilette, WC)	36,00 F
Lavoir, buanderie	36,00 F
Hôtels, restaurants, Supplément par chambre	36,00 F
Cabinet de toilette indépendant	60,00 F
Vivier	60,00 F

Le Conseil Municipal adopte.

SURVEILLANCE ET ANIMATION DU FOYER DE JEUNES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la suite favorable à sa demande d'affectation d'un objecteur de conscience au service de la Commune de GUILLAUMES, pouvant être utilisé en particulier pour la surveillance de la maison des jeunes du Foyer rural (services communaux).

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette mutation porte obligation de verser à l'objecteur Mr WELCHNER une somme de 17 F par jour représentant les frais d'entretien et de maladie, somme qui sera intégralement remboursée par le Ministère de l'Agriculture.

En outre, le Maire, après négociation avec l'intéressé a obtenu que celui-ci se contente d'une indemnité mensuelle de 500 F pendant la durée du service assuré, (12 mois).

Le Conseil Municipal autorisé le Maire à accepter cette mutation et à signer une convention avec l'intéressé.

Les frais nécessaires seront prélevés art. 610 du budget supplémentaires 1976.

ORGANISATION FOIRE CONCOURS DE GUILLAUMES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Mr Jules GRAILLE, Président du Comité d'organisation de la foire concours de GUILLAUMES qui aura lieu le 9 Octobre.

Dans cette lettre, le Président demande à la Commune d'apporter son concours à cette manifestation.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) de mettre à la disposition du Comité d'Organisation la salle des fêtes communale ainsi que le matériel nécessaire pour l'exposition des produits et du bétail.

2°) de réserver comme d'habitude les deux employés communaux pour la mise en place des structures d'accueil.

3°) d'allouer au Comité d'Organisation une somme de 300 F en prélevant ladite somme à l'article 669 dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

FONDS SCOLAIRES DEPARTEMENTAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des fonds scolaires s'est réunie dernièrement et a retenu certains investissements demandés par la Mairie.

Malheureusement, ni le chauffage central, ni le poste de télévision n'ont été retenus.

Seuls le ravalement de la façade et la pose de stores vénétiens ont été inscrits dans la première tranche.

Voici d'ailleurs la délibération relative à cette affaire. :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Départementale a alloué à la commune une subvention de 12.900 F pour les travaux de façade; peinture, stores, 1ère tranche, à l'école de GUILLAUMES.

Cette somme représente 80 % de la dépense.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait à l'automne dernier accepté les devis suivants :

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Mise en place de matériel de premier secours dans les hameaux de Villeplane, Bouchanières et Saint-Brès.

Considérant l'éloignement de ces hameaux, par rapport au chef-lieu le Conseil Municipal a décidé l'achat de matériel d'incendie de premier secours qui serait mis en oeuvre le cas échéant par les habitants de ces hameaux. Un temps précieux serait ainsi gagné avant l'arrivée des sapeurs-pompiers en cas d'incendie d'habitation, ou même de feux de broussailles dans un rayon de 100 m autour des poteaux d'incendie existant dans ces hameaux.

Ce matériel comprendra pour chaque hameau 3 longueurs de 20 m de tuyaux de 70 mm, 2 longueurs de 20 m en 40 mm soit une longueur totale de 100 m avec raccords et accessoires de jonctions, lance et jet, clefs de serrage et d'ouverture des poteaux.

Le montant de la dépense sera de 2.500 frs environ pour chaque hameau. Ce matériel contenu dans un coffre en bois sera en dépôt :

à VILLEPLANE, dans une grange chez M. GUERIN

à BOUCHANIERES, au café-bar ROUBIN

à SAINT-BRES, au café-bar TOCHE

Une séance d'instruction intéressant toutes les personnes valides des hameaux est prévue lors de la mise en fonction de ce matériel.

DECRET INSTITUANT UNE AIDE SPECIALE RURALE

Il nous paraît intéressant d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le décret du 24 août 1976 n° 76-795 qui a institué une aide spéciale pour certaines communes rurales en faveur des entreprises ayant une activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique ou hôtelière, dans le cas où ces entreprises sont amenés à créer des emplois nouveaux à caractère permanent.

Cette aide peut être accordé en fonction de tout emploi nouveau salarié permanent créé.

Le montant de cette aide est fixé à 20.000 frs par emploi du 1er au 10° emploi.

La Commune de Guillaumes figure dans la liste des communes susceptibles d'être touchées par ce décret.

Pour tous renseignements, il est possible de consulter le Journal Officiel à la mairie.

Pour le moment la circulaire d'application ne nous est pas parvenue en mairie.

=====

LES CABINES TELEPHONIQUES PUBLIQUES DE GUILLAUMES - VILLEPLANE ET VEYNAS.

Le Conseil Municipal avait demandé, il y a plus d'un an au Service des Postes et Télécommunications l'installation de trois cabines dans la Commune.

Effectivement, une convention dans ce sens a été signée entre la Commune et la Direction des Télécommunications le 10 mai 1975.

Depuis cette date et malgré plusieurs rappels, rien n'a été fait en raison de l'application d'un ordre d'urgence fondé plutôt sur la rentabilité que sur le service public.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'informer les personnes directement intéressées que la mise en place de ces trois cabines est actuellement programmée et que les travaux devraient être terminés avant la mauvaise saison du prochain hiver.

C'est la promesse qui a été faite récemment au Maire par Monsieur l'Inspecteur Principal des Télécommunications.

VISITE DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT.

Comme chaque année, Monsieur TANZI a visité la subdivision de Guillaumes le mercredi 4 Août, et il a reçu les Maires en présence de Monsieur MARIE, Directeur des routes et de Monsieur GHIGO, responsable de la subdivision.

Au cours de l'entretien accordé au Docteur DURANDY, celui-ci n'a pas abordé l'important problème de la route 2202 qui fait l'objet de l'attention soutenue des instances administratives départementales et aussi des élus locaux intéressés. Cependant, il s'est félicité de l'aménagement d'une aire de repos dans les Gorges de Daluis et a souhaité que cette initiative heureuse soit continuée d'année en année.

Il a fait part de sa satisfaction en ce qui concerne les routes départementales desservant les hameaux de la commune dont l'entretien est satisfaisant et qui chaque année, sont améliorées de façon ponctuelle.

Enfin, il a attiré l'attention de Monsieur TANZI sur le C D 16, ancien chemin reliant Guillaumes à Puget-Théniers qui, actuellement est délaissé et dont il souhaite que son entretien soit effectif. Intéressé par cette demande, Monsieur TANZI a prévu le classement de ce chemin dans la catégorie chemin touristique, ce qui permettrait l'attribution d'une indemnité kilométrique pour son entretien.

De plus, Monsieur TANZI a informé le Maire que la Direction de l'Équipement mettait sur pied la construction d'un garage dans le quartier des Plans avec quatre logements de fonction pour le personnel de cette Administration construits par l'Office H.L.M. Le Maire a demandé qu'on prévoit un étage supérieur comportant lui aussi quatre appartements construits avec le même financement et garantis par la Commune, ceci en raison de la pénurie actuelle de logements à Guillaumes.

Cette demande a été agréée par Monsieur TANZI à la condition que la Commune accepte de céder gracieusement 1000 m de terrain pour agrandir le terrain appartenant actuellement au Département, ce qui permettrait l'installation d'un parking supplémentaire et d'un jardin d'enfants.

FESTIVAL DU FOLKLORE INTERNATIONAL

Comme d'habitude la Municipalité a reçu cette année deux groupes.

Cette manifestation a eu lieu le samedi 17 juillet. Il s'agissait d'un groupe bulgare : l'ensemble folklorique de la maison de la culture de Tolboukhin (40 personnes) et du groupe italien Les Sbandieratori del palio d'Asti, groupe qui fait partie de la Fédération italienne et de la D Confédération Internationale des jeux antiques de drapeaux (30 personnes).

Ces deux groupes arrivés avant midi se sont promenés Place de Provence avant de se rendre à la salle des fêtes pour prendre le repas qui leur était offert.

Cette année, pour la première fois, ce spectacle a eu lieu en plein air sur le terrain de football De là le Var. A trois heures, les deux groupes s'y sont rendus en traversant la Place de Provence musique en tête et drapeaux déployés. Le beau temps était de la partie aussi cette innovation a t-elle été très appréciée par le public.

Le terrain de football réensemencé cette année et en pleine végétation en raison des pluies de printemps et de cet été offrait un spectacle verdoyant qui se mariait fort bien avec les vêtements folkloriques et les grands drapeaux multicolores du groupe italien.

Le seul reproche qui peut être fait c'est la durée du spectacle qui a été trop réduite en raison de l'horaire imposé par les organisateurs du festival mais cet inconvénient ne se reproduira pas l'année prochaine.

A noter que l'assistance à ce spectacle s'élevait au moins à 300 personnes sans compter les participants.

Il convient de remercier Monsieur André GHIS , Président du Festival du Folklore International de l'aide qu'il apporte à la Commune pour cette organisation tandis que localement, il convient de remercier M M André RAVEL et Jean-Pierre CHAMPOUSSIN, Conseillers Municipaux, M et Mme WELCHNER et tous les employés municipaux.

LA FETE PATRONALE DE BOUCHANIERES

La fête traditionnelle de la Saint Roch s'est déroulée dimanche 22 et lundi 23 août avec son succès habituel malgré le temps qui parfois était incertain.

La cérémonie religieuse a été célébrée par Monsieur l'Abbé PROCACCI et durant celle-ci, il a prononcé une homélie dans un style très simple et rempli de gentillesse qui a été très appréciée par l'auditoire. Cette cérémonie s'est terminée par la procession jusqu'à l'oratoire avec bénédiction de l'assistance.

Il convient de remarquer que l'Eglise de BOUCHANIERES était particulièrement bien parée et briquée comme un sou neuf. Les ornements religieux ont été restaurés récemment, ce dont il faut remercier les personnes qui ont consacré leurs heures de loisir à ce travail bien nécessaire.

L'apéritif d'honneur offert par le comité dans le Café-Restaurant ROUBIN a terminé cette matinée de fête. On notait dans l'assistance la présence de M.M. CLARY Charles, Adjoint de PEONE, Raoul GRAILLE, Adjoint et Lucien BOYER, Conseiller Municipal.

Le Maire a pris la parole pour remercier tous les artisans et organisateurs de cette fête. Il a entre autres expliqué les raisons du retard apporté à la mise en route de l'horloge de BOUCHANIERES, et il a répondu favorablement à la demande de M. L'Abbé PROCACCI et de la population de faire procéder à la restauration de la toiture de l'église qui présente en bien des points des infiltrations d'eau de pluie.

Le bal de l'après-midi et de la soirée a été très animé, tandis que le concours de boules groupant 30 quadrettes a eu lieu le lendemain lundi 23 août.

LA FETE DE NOTRE-DAME

Sensiblement gênée par le mauvais temps, notre fête s'est déroulée cette année avec son succès habituel.

Il est inutile de décrire toutes les exposantes de ces trois journées effectuées dans le respect de la tradition. D'ailleurs, le journal NICE-MATIN a donné un compte-rendu particulièrement complet.

Disons cependant que le feu d'artifice qui accompagne maintenant l'illumination du château a été réussi et disons aussi que cette année, les jeunes de Levens ont pris part à la procession, à la messe, aux bravades avec fifres et tambours redonnant à notre fête son caractère provençal qui lui manquait depuis plusieurs années.

L'apéritif d'honneur servi dans la salle des fêtes, groupait une assistance importante. Prirent la parole, le Maire, le Conseiller Général ainsi que le Vice-Président de l'Assemblée Départementale, Monsieur Raoul BOSIO représentant Monsieur Jacques MEDECIN.

Après les discours, Monsieur Charles GINESY a remis à Madame Armande GENIN, les insignes de chevalier du mérite agricole.

Comme l'a dit le Maire dans son discours, tous ceux et toutes celles qui ont assuré la bonne marche de ces trois jours de fête doivent être remerciés :

Monsieur l'Abbé PROCACCI, aidé de Messieurs BENEDETTI et CALLONICO, qui ont assuré la fête religieuse.

Les onze sapeurs dirigés par Eaul THOMEL et Rosin BLANC dont la présentation a été rehaussée cette année par la présence des jeunes de LEVENS auxquels s'étaient joints nos deux tambours locaux Patrick BAUDOIN et Philippe GENIN.

Les demoiselles d'honneur :

Christine GHIGLION, Martine, Chantal et Maryse BOUEDEC, Martine LASSALA, Sandrine BROUDY, Véronique BAULEO.

dont le travail fut ingrat en raison de la pluie pendant les aubades.

Clément PONS qui s'est acquitté fort bien de son rôle d'artificier.

Christian et Bernard GRAILLE accompagnés de Jean-Jacques GENIN, qui ont assuré, non sans danger, la programmation du feu d'artifice.

Antoine COSTA, Henry WELCHNER, Bernard MICHEL, Charles DURANDY et Alain BROUDY qui ont assuré le service du bar.

Tous les hôtels et restaurants de Guillaumes qui ont nourri les musiciens et de plus Messieurs DE LUCA et SCHERRER qui les ont logé gracieusement.

Monsieur Roger BRESqui, comme chaque année, a assuré l'organisation complète du concours de boules où cette année participaient soixante deux trinlettes.

Une mention spéciale de remerciements doit être adressée à Monsieur André RAVEL qui a assuré effectivement la présidence de cette fête, à Monsieur et Madame Christian NAVARRE qui l'ont grandement aidé au cours de ces trois journées sans oublier tous les employés communaux qui se sont dépensés sans compter pendant une semaine au moins.

Remercions encore, Monsieur BRIQUET, correspondant de NICE-MATIN qui a passé une bonne partie de la journée du 15 août à Guillaumes terminant son reportage chez le Maire au moment de la bravade, ce qui lui a permis de nous fournir de très bons articles que tout le monde a lu avec intérêt.

Enfin, en ce qui concerne les jeunes de LEVENS, nous devons remercier spécialement M le Maire de cette Commune, Monsieur Joseph RAYBAUD Sénateur des Alpes-Maritimes, lequel n'oublie pas ses origines guillaumoises et qui a répondu favorablement à la demande de notre ami, Joseph MAGALON.

=====

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC à VALBERG

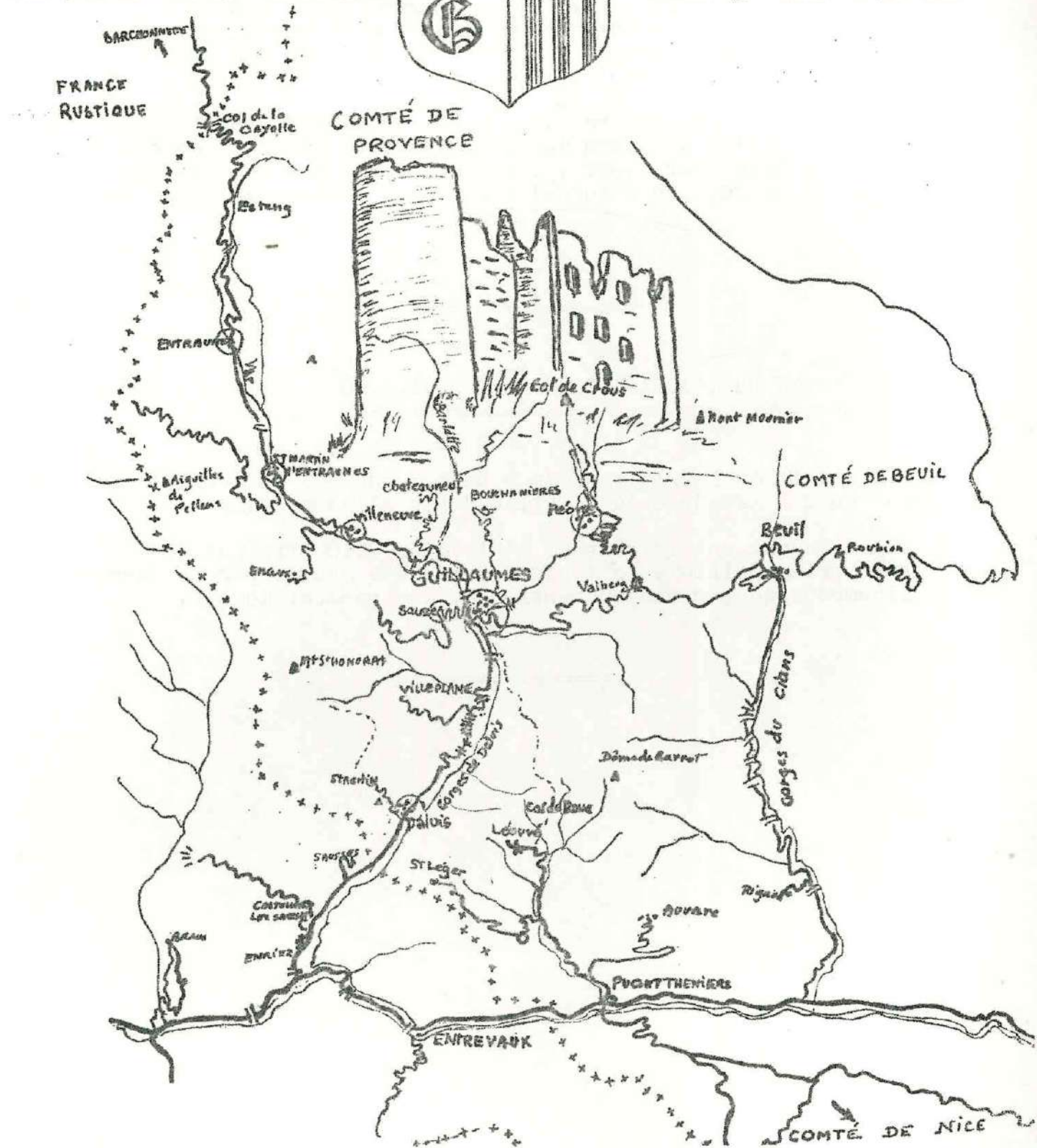
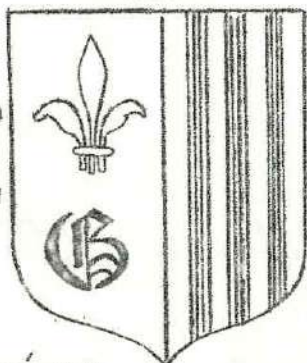
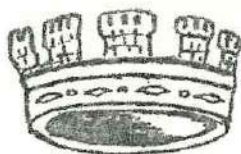
=====

Il s'agit de l'éclairage du D D 28 jusqu'à l'immeuble " LE MONTE VERDE" et au C D 29 jusqu'à la villa " Les Aliziers ".

Les travaux ont le montant s'élève à 50.188 frs ont été exécutés par l'Entreprise GUILLOT. Le financement a été assuré par la Commune de Guillaumes aidé par une subvention du département de 33%.

=====

HISTOIRE LOCALE



Suite de la publication de "LA VIE A GUILLAUMES PENDANT LA REVOLUTION ET L'EMPIRE" (Thèse de doctorat d'Etat en Droit de Mademoiselle Blandine MAUREL).

-ooOoo-

C H A P I T R E - I

AVANT L'OCCUPATION MILITAIRE FRANCAISE

Les nouvelles de France parvenaient aux Guillaumoises assez irrégulièrement, certainement revues et corrigées par les autorités sardes, en même temps que les nouvelles et les mandements du Royaume de Sardaigne, grâce au "pieton" chargé d'assurer la liaison postale et administrative avec Nice et Puget-Théniers.

En dépit de leurs préoccupations économiques nées d'un hiver rigoureux dont avaient fort souffert les récoltes et les vignes, les habitants de Guillaumes ne pouvaient rester indifférents aux graves événements qui secouaient la France et la Provence, auxquelles une appartenance de huit siècles avait laissé chez eux des traces trop profondes pour être effacées par 29 ans de domination sarde.

S'ils avaient longtemps conservé contre Louis XV une vive rancune pour leur abandon de 1760, si bien exprimée dans le mémoire adressé en 1761 au Roi de Sardaigne par les termes : "... les privilèges qui lui ont été accordés ou confirmés depuis 1390 jusqu'au régime de Louis XIV inclusivement ignorant ainsi délibérément les 45 ans du règne de Louis XV, ils n'avaient pas pour autant oublié leur ancienne patrie dont ils avaient la marque indélébile, la langue, les traditions et les usages qu'ils transmettaient à leurs enfants. Ainsi, nés sardes, les jeunes Guillaumoises n'ignoraient rien de la France de leurs parents dont ils entendaient trop parler pour qu'elle pût être pour eux l'ennemie de demain.

Dès avril 1789, Guillaumes eut connaissance des désordres sanglants qui avaient éclaté en Provence en mars, sous la forme d'attaques à main armée sur les personnes et les biens, d'incendies, pillages, meurtres, n'épargnant pas les régions si proches d'elle de la Haute-Provence : Manosque, Aups, Riez, Sisteron. Bientôt elle en eut les récits, parfois déformés, des nombreux Provençaux, nobles, prêtres, bourgeois, négociants ou simplement possédants qui, apeurés par les excès quotidiennement commis et par la détérioration rapide du pouvoir politique, traversaient la ville, fuyant la France pour se réfugier dans le Piémont où ils espéraient trouver une sécurité nouvelle.

Ces récits frappaient de stupeur les Guillaumoises traditionnellement attachés à leur souverain, à l'ordre établi et à la religion catholique. A cette stupeur se mêlait déjà une vague crainte, dont le fracas de la prise de la Bastille et les mesures militaires de défense prises par le gouvernement sarde allaient démontrer qu'elle n'était pas chimérique. Ils étaient cependant loin de prévoir les importants prolongements de la crise

française sur le plan européen, qui allaient leur faire vivre pendant une période de 22 ans la phase la plus délicate, sinon la plus rigoureuse, de toute l'histoire de leur ville et exiger de leurs notables des trésors d'astuce et de diplomatie pour en réduire au minimum les cruels effets.

Le 26 Août 1789, le Représentant à Nice du Gouvernement Sarde communiquait au Consul de Guillaumes, Jean-Baptiste Baréty, une lettre du commandant à la commune de prendre des dispositions en vue de "s'opposer, par la mise en armes d'un certain nombre d'habitants, aux incursions éventuelles d'une troupe de brigands qui ravagent, dit-on, les Etats du Royaume de France".

Le 18 septembre seulement le Conseil de ville se réunissait en la présence du juge royal Jean-Jacques Léotardi de Jaupetet, sous la présidence de J.B. Baréty entouré de Mrs. les Conseillers Balthazar GENESY, Jean TOCHE, Laurent Antoine REY, Jean-François PAGANY, Jean Horiez LANCE, et Antoine RANQUIL. Après une longue discussion sur le contenu de la lettre du 26 Août le Conseil décida "de s'y conformer en tout et pour tout et de députer son secrétaire aux chefs de la milice locale pour faire commande, chacun à tour de rôle, d'un certain nombre d'hommes de cette ville pour être prêts au premier ordre de prendre les armes et arrêter les étrangers qui pourraient passer sur le territoire de la commune." En outre ordre était transmis aux aubergistes de "donner tous les soirs au juge la consigne des personnes reçues dans leurs auberges".

Rien dans les archives ne permet de dire que cette délibération fut suivie du moindre effet. Aucune désignation d'hommes armés ne semble avoir été faite et la décision du conseil s'avérait purement platonique et destinée à prouver au Représentant du Gouvernement Sarde que ses ordres avaient été exécutés. Ce dernier dut d'ailleurs se satisfaire de cette délibération car on ne retrouve aucune nouvelle demande de sa part jusqu'en juin 1792.

Il est vrai que le conseil de ville de Guillaumes ne manquait pas une occasion de témoigner son attachement à son Souverain Victor-Amédée III. C'est ainsi qu'une simple lettre de ce Prince donna lieu le 11 Juillet 1790 à la délibération suivante, mentionnée dans le procès-verbal sous le titre : "Actions de grâces pour les bienfaits accordés à la ville par S.M."

"La lecture de la lettre de S.M. se déclarant disposée à tout faire pour favoriser ses sujets suscite un enthousiasme général d'admiration, d'attendrissement et de reconnaissance du conseil qui voit la continuation de la bonté et de la sollicitude de S.M. pour cette ville depuis qu'elle a eu le bonheur de passer sous sa domination, et après avoir fait retentir la salle des cris de "Vive le Roy", il a, par acclamations et comme fidèle interprète de tout le peuple qu'il représente, délibéré de consigner dans le présent acte les actions de grâces qu'il adresse au Très-Haut de ce qu'il a daigné faire passer cette ville sous la domination d'un si bon Prince qui met tout son bonheur dans celui de ses sujets ; d'y consigner les protestations que le conseil, au nom de toute la ville, fait de son profond respect et de son inviolable fidélité à son service, a délibéré de faire chanter une grande messe en actions de grâces pour tous les bienfaits que S.M. nous a faits et pour la conservation de ses précieux jours. La messe sera annoncée le dimanche auparavant afin que tout le peuple s'y rende avec l'administration".

De telles protestations de fidélité ne pouvaient en effet manquer de persuader les autorités sardes de l'exécution rapide de leurs décisions...

Vers la fin de novembre 1790 des rumeurs coururent à Nice et dans tous le Comté que des gardes-nationaux français avaient pénétré dans plusieurs communes pour y couper du bois et commettre certaines déprédations.

Sur intervention du Gouvernement Sarde, l'ambassadeur français à Turin remettait alors au Roi une lettre datée de Toulon, le 16 décembre, adressée à Mr de Choiseul, ministre français des affaires étrangères, par les Directeurs du département du Var dans laquelle ils démentaient les faits reprochés. Ils reconnaissaient cependant le renforcement de la garnison d'Antibes par 300 gardes-nationaux et l'arrivée de 300 autres postés en observation sur la rive droite du Var.

Mais la situation se dégradait en Europe. A la première coalition de l'Autriche et de la Prusse, la France répondait le 20 avril 1792 par une déclaration de guerre. Le Piémont se sentait menacé en raison des attaches de sa Maison Royale avec celle de France et de l'asile qu'il accordait aux émigrés, et il prenait des précautions militaires.

L'inquiétude de Guillaumes s'accrut et, tous les conseils communaux des environs affirmant solennellement leur inébranlable fidélité au Roi de Sardaigne, le Conseil de ville ne pouvait se dispenser de manifester la même attitude. Il adressa au Comte Thaon de Revel, représentant le Souverain, la lettre dont est cité le passage essentiel :

"Nous ferons tout notre possible pour le service du Roy. Nous vous prions de nous informer à l'avance du passage des troupes pour que nous ayons le temps de leur préparer ce qu'il faut afin que le service du Roy n'ait pas à en souffrir".

En mai 1792, les administrateurs du département des Basses-Alpes demandèrent à leur tour, par crainte d'une éventuelle attaque sarde, le renforcement des troupes françaises et quelques jours plus tard celles-ci s'installèrent à la frontière des deux Etats. Leurs craintes ne paraissaient cependant pas fondées car le Gouvernement Sarde évitait avec soin toute mesure de provocation, allant même jusqu'à reculer sa couverture militaire de la frontière.

Le 3 juin, le commandant sarde de la place de Puget-Thénières invitait même les sans-culottes marseillais cantonnés à Entrevaux, à participer à la fête dite du "Roumérage". L'invitation fut malheureuse car la fête dégénéra en bagarre après une beuverie générale et l'on dénombra un mort et deux blessés français.

Cette affaire n'eut pas de suite mais le Gouvernement Sarde accéléra alors ses mesures de défense en vue d'opérations militaires qu'il jugeait proches. Les Guillaumoises allaient donc subir la première répercussion de cette dangereuse situation. Le 5 juin 1792, sur ordre du Chevalier de Rocca, commandant militaire sarde du district de Puget-Thénières, le consul de cette ville enjoignait au conseil de Guillaumes de "faire armer des

escouades depaysans et de les faire rendre incessamment à Daluis pour y garder les parages de Saint-Léger en vue de surveiller les éventuelles tentatives d'incursion des volontaires nationaux de France et d'en donner sur le champ avis au commandant".

Le conseil de Guillaumes jugea si importante cette demande impérative qu'il décida d'en délibérer immédiatement en s'adjoignant la participation des notables formant le conseil général de la ville représentant plus particulièrement les hameaux. Il estimait avec raison et prudence qu'une décision aussi grave devait être prise par le plus grand nombre de personnes qualifiées.

Autour du Consul Antoine Ranquis qui avait succédé à J.B. Baréty, s'assemblèrent donc les conseillers Joseph Louis Pourchier, Henri Toche, Laurent Antoine Taxil, Jean-Henri Pons, Victor Rancurel, Joseph Lions, et les notables suivants : Joseph Albert Durandy, Jean-Baptiste Lions, Balthazard Génésy, Joseph Allier, J.B. Baréty, J.B. Lombardi, François Boyer, Jean-François Pagany, François Génésy, Jean-Louis Magalon, Raphaël Toche, Joseph Lambert, Jean-Baptiste Repon, François Toche, Louis Brun, et Louis Pons.

Les archives ne nous apprennent pas ce qui fut dit au cours de cette longue délibération, mais la lecture du procès-verbal témoigne du manque total d'enthousiasme pour cette première mesure militaire dirigée contre la France, et du désir de gagner du temps noyé sous les habituelles protestations d'obéissance et de dévouement à l'adresse du Roy de Sardaigne :

Le Conseil, pénétré de la plus entière soumission en tout ce qui concerne l'autorité du Roy pour le service duquel les habitants sont prêts à répandre leur sang, a unanimement délibéré de faire armer des escouades et d'envoyer pour cet effet des porteurs messagers dans tous les hameaux et de faire tout de suite les préparatifs nécessaires pour qu'elles soient en état d'aller incessamment occuper les postes qui leur sont destinés. Cependant le conseil doit faire observer :

- 1°) Qu'il n'y aura pas de ravitaillement à Daluis,
- 2°) Que plusieurs hommes des escouades anciennes sont morts ou absents.
- 3°) Que leurs armes sont très vieilles et de modèle différents et qu'il n'y a pas de munitions,
- 4°) Qu'il n'y a aucun intérêt à dégarnir de ses miliciens Guillaumes qui peut être attaquée aussi bien par Barcelonnette et Colmars".

Le Gouvernement Sarde n'admettant plus les attermoiements ni la discussion, l'ordre est donné impérativement et, le 8 Juin, le Conseil à nouveau réuni décide d'envoyer ...4 hommes armés à Daluis, sur la proposition de son consul Antoine Ranquis qui quitte ensuite la salle manifestant son désaccord pour toute autre extension de la mesure.

Le 18 Juillet le conseil de ville se réunissait encore à la suite d'un ordre comminatoire du commandant militaire sarde de former et armer immédiatement une compagnie de 49 hommes. Présidé par Joseph Louis Pourchier, nouveau consul remplaçant Antoine Ranquis démissionnaire, il nomma aussitôt les 49 hommes demandés, choisis parmi les "familles les plus nombreuses et les plus capables pour le service du Roy".

Sont désignés comme officiers : Jacques Aune et Joseph Ollier, comme sergents : Dominique Lambert et Henri Magalon.

Cependant Guillaumes semblait avoir éveillé la suspicion des autorités sardes qui, passant outre aux nominations des chefs faites par le conseil de ville, mit cette troupe sous le commandement d'habitants d'autres localités.

Cette décision suscita aussitôt les protestations de Guillaumes exprimées par son conseil lors de la délibération du 14 septembre 1792, en ces termes :

"Le conseil manifeste son mécontentement de ce que les officiers miliciens désignés par lui ont été refusés et qu'on leur a substitué des hommes de la vallée d'Entraunes; le conseil estime cette mesure comme humiliante pour lui et comme une défiance envers la fidélité des habitants de Guillaumes".

Protestant ensuite une nouvelle fois de la fidélité de la ville, il admet cependant "qu'il puisse y avoir quelques habitants qui pensent autrement". Il ajoute "que s'il y en avait un seul ce serait encore trop eu égard aux bontés de sa Majesté".

Dès le lendemain 15 septembre il dut procéder au remplacement de 16 miliciens réformés par les autorités sardes sur les 49 précédemment désignés. Furent nommés : Joseph François Durandy, Etienne Jusbert, François Richelme, Joseph Benoît, J.B.TOCHE, Honoré Richerme, J.B.Rey, Pierre Ravel, J.B. Lions, Jean Pascal Lions, Joseph Thomas Taxil, Jean Joseph Cazan, Dominique Pourchier et Jean Génésy.

Des dernières délibérations municipales il apparaît clairement que si l'ensemble des notables accepte déjà sans entrain des mesures militaires susceptibles de conduire les Guillaumoises à des opérations de guerre contre les français, une certaine partie de la population manifeste ouvertement ses sympathies à la France sans que l'on puisse toutefois en inférer son accord avec les idées révolutionnaires dont elle montrera rapidement qu'elles -- heurtaient sa façon de penser, son amour de l'ordre et de sa religion.

L'attitude en apparence contradictoire des Guillaumoises s'explique aisément par les liens de parenté ou d'affection qui les unissaient à l'un et à l'autre des deux Etats et entre lesquels ils répugnaient d'avoir à choisir. Obligés de subir les événements ils tenaient à observer une certaine neutralité affective dont ils espéraient d'ailleurs le meilleur résultat pour leur ville.

Le 28 Septembre 1792, sans déclaration de guerre au Roi de Sardaigne, le général français Danselme franchissait avec ses troupes le Var et occupait Nice déjà évacuée par les Sardes commandés par le général de Courten. Les opérations militaires commençaient aussitôt dans la région niçoise. Le 24 octobre les troupes sardes évacuaient la Haute-Vallée du Var pour aller s'établir dans les vallées de la Tinée, de la Vésubie, à Sospel et à Saorge, sans doute parce que son commandement jugeait plus aisé d'y assurer la défense du Piémont, laissant éventuellement aux milices locales, connues bientôt sous le nom de "Barbets", le soin de désorganiser les arrières ennemis.

LA LAVANDE -

Bien connue des ménagères qui font des petits sachets de ses fleurs pour parfumer les armoires et le linge, la LAVANDE (*Lavandula vera* L) de la famille des Labiées est cultivée en grand dans le midi de la France pour ses fleurs.

Celles-ci fournissent une huile essentielle d'odeur très suave utilisée dans l'ancienne médecine comme un tonique du système nerveux et douée aussi de vertus antispasmodiques. En diluant cette huile à raison de 5% dans l'alcool, on obtient l'alcoolat de lavande si utile en frictions et pour la toilette.

La lavande possède également des effets diurétiques qui trouvent leur utilité au début des affections infectieuses et des fièvres éruptives où il faut activer le débit de l'urine et de la sueur. On emploiera utilement la formule suivante que donne le Dr LECLERC, l'éminent phytothérapeute.

Fleurs de lavande.....	10 grammes
d° de souci.....	5 d°
d° de bourrache....	5 d°
d° de genêt	5 d°
d° de pensées sauvages	5 d°

Une cuillerée à soupe par tasse d'eau bouillante, laisser infuser 10 minutes ; 3 à 4 tasses par jour.

LE CHIENDENT -

Pousser comme le chiendent est une expression d'une exactitude merveilleuse. Quand il y en a quelque part, il est à peu près impossible de s'en débarrasser. La pioche ne l'extirpe qu'imparfaitement et il semble repousser plus vigoureusement qu'auparavant, quand ses longues tiges, souterraines ont été brisées.

Le rhizome du chiendent (*trilleum repens*) de la famille des graminées contient presque 3% de sucre, ce qui explique la saveur légèrement sucrée qu'il possède, et de la titricine, qui elle-même au bout de peu de temps se transforme partiellement en sucre. Vingt à trente grammes par litre d'eau servent à faire une décoction rafraichissante, diurétique, agréable au goût. on peut ajouter au chiendent de la Réglisse, de l'orge perlé et quelques tranches de citron, des pruneaux et des pommes de reinette.

Les racines de chicorée, le chiendent et la réglisse font aussi une tisane rafraichissante fréquemment employée. C'est le pissenlit, avec l'envahissant chiendent qui faisait le fond de la tisane royale, dont la recette fut si chèrement achetée par Louis XIV.

LE TILLEUL -

Le tilleul appelé communément tilleul des bois ou tilleul sauvage, tillau, tillot est un bel arbre assez commun dans toute la France, est particulièrement abondant dans le Sud-Est et les Pyrénées.. Le tronc a une forme lisse et grise, crevassée seulement sur les vieux arbres. Les feuilles sont en forme de coeur à la base, brusquement pointues au sommet et régulièrement dentées, elles sont faciles à reconnaître à leurs nervures. Vertes en dessus, glauques en dessous, elles sont glabres, sauf parfois à l'aisselle des feuilles où se développent de petits amas de poils roux.

La floraison qui a lieu en juin-juillet, est rapide et fugace. Les fleurs qui naissent à l'aisselle des feuilles sont groupées 4 - 10 à l'extrémité d'un long pédoncule et sont accompagnées par une longue foliole

Membraneuse appelée " bractée florale ". Ce sont ces bractées qui donnent à la tisane un goût un peu amer.

Il importe de récolter ces fleurs au moment de leur épanouissement qui est decourte durée ; après la chenillette on les étend sur des toiles en couches minces, à l'ombre, dans un endroit bien aéré, et on les conserve ensuite à l'abri de l'humidité.

On emploie les infusions de tilleul, à raison d'une forte pincée par tasse ; il faut jeter l'eau bouillante dessus et laisser infuser . Si l'on veut augmenter les vertus calmantes du tilleul, on y ajoutera simplement une ou deux cuillerées d'eau de fleurs d'oranger. Une tranche de citron relève l'arome de la tisane. Enfin si elle est destinée à un malade à qui est interdit le sucre ou qui le supporte mal, on édulcorera la préparation avec du bois de réglisse coupé menu et dont le suc ne fatigue pas le foie.

LE PISSENLIT

Famille des composées, dit florion d'or ou dent de lion, en raison de ses feuilles profondément dentées. C'est une plante vivace, sans tige qui a une forte racine pivotante, charnue, blanchâtre à l'intérieur, bru à l'extérieur. Les fleurs sont d'un beau jaune d'or réunies en gros capitules solitaires, entourés de bractées vertes. Le pissenlit est bien connu de tous ; il est tonique et dépuratif., on le mange en salade, en ayant soin de la cueillir avant la floraison.

La racine est utilisée comme diurétique et cholagogue (se dit des médicaments qui provoquent l'excrétion biliaire comme le sulfate de magnésium, l'huile d'olive etc) Les anciens reconnaissaient au pissenlit une efficacité remarquable pour stimuler les fonctions hépatiques ?.

On doit employer la racine récoltée en automne, époque à laquelle sa teneur en principes actifs, est la plus grande, à raison de 60 grammes par litre d'eau bouillante. Laisser bouillir un quart d'heure, puis refroidir , à boire dans la journée.

LA REINE DES PRÉS

C'est une jolie plante qui croît dans les prés humides, sur les bords des ruisseaux et qui peut atteindre un mètre de hauteur. Elle est reconnaissable à ses feuilles composées finement dentées, à ses fleurs blanches qui ont une odeur très agréable. Lorsque la plante est sèche elle contient de l'acide salicylique. Il convient de ne jamais faire bouillir cette plante sous peine de voir s' évaporer ses principes actifs dans la vapeur d'eau. Le docteur H. LECLERC considère la reine des prés comme un excellent adjuvant dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu et le Professeur G. PARTURIER en fait le meilleur agent thérapeutique de la cellulite. On utilise la plante à raison de 30 à 50 grammes par litre d'eau.

FLEURS PECTORALES - FRUITS PECTORAUX

Les " Fleurs pectorales " sont composées d'un mélange à parties égales de sept fleurs suivantes : Bouillon blanc, coquelicot, guimauve, Mauve pied de chat, tussilage et violette.

Les fruits pectoraux qui s'emploient encore dans beaucoup de nos campagnes, sont composés de dattes, figues, jujubes, raisin de Corinthe et quelquefois de caroubes. Faire bouillir 100 grammes dans un litre d'eau pendant un quart d'heure, laisser refroidir et prendre ce breuvage dans la journée. On peut encore manger les fruits cuits, qui sont

TORTICOLIS

Faites sécher une touffe de thym au fond d'une poêle. Enveloppez-la dans une gaze et mettez cette compresse autour du cou, le résultat ne se fait pas attendre.

COR AU PIED

Une feuille de lierre macérée dans du jus de citron et appliquée sur un cor, après un bain bien chaud, s'avère très efficace.

La mère de Noël (6 ans) attend un troisième enfant.—" J'espère que ce sera encore un petit frère : quand nous serons onze nous pourrons monter une équipe de football !..."

COPIE D'ELEVE

" L'oiseau migrateur est ainsi appelé parce que ses pattes trop courtes lui permettent de se gratter seulement la moitié du dos."

Ne repassez en biais que les tissus qui sont taillés dans le biais vous déformeriez les empiècements qui sont coupés dans le droit fil.

Pour conserver votre fer à repasser en bon état, frottez-le de temps en temps avec de la paraffine et n'enroulez le fil autour de l'appareil que lorsqu'il est complètement froid.

Si vos mains se dessèchent, massez-les avec de l'huile d'olive tiède pendant un quart d'heure une fois par semaine,
Si elles sont rouges, trempez-les dans de l'eau chaude salée (100 grammes de gros sel pour un demi-litre d'eau).

Ne brossez pas vos chaussures vernies, frottez-les simplement avec un linge humide, puis essuyer avec un linge fin. Faites briller avec une peau.

Sur les 10 000 Kilos de caviar environ consommés en France chaque année 3.000 kilos sont fournis par les esturgeons de Gironde. La pêche a lieu en mai-juin lorsque les esturgeons de 8 ans qui ont passé l'hiver dans le golfe de Gascogne, remontent la Gironde pour se reproduire.

Prenez-vous du cake ? ... Les Anglais l'ont depuis longtemps adopté
leur breakfast leur dessert ou leur thé. Pour vous et vos enfants

Pour faire disparaître les points noirs et resserrer les pores d'une peau dilatée, rien ne vaut les lotions faites avec un jus de tomate.

Si vous avez mangé de l'ail, débarrassez-vous d'une haleine peu agréable pour vos voisins en mangeant un grain de café ou du persil cru.

Les pâtes ne colleront plus pendant la cuisson si vous ajoutez à l'eau une cuillerée à soupe d'huile.

Pour atténuer, sinon supprimer l'acné, lavez-vous à l'eau chaude et au savon de Marseille. Rincez ensuite soigneusement, essuyez et appliquez une lotion souffrée.

Utilisez de l'eau ammoniacale pour entretenir vos cuivres, mais s'ils sont trop encrassés, lavez-les au vin chaud et frottez-les avec de l'eau chaude savonneuse que vous salez légèrement.

L'Europe doit à l'Amérique :

- des légumes : pommes de terre, tomates, topinambour, haricot, courge !

- des fruits : ananas, avocat, goyave

- des fleurs : dahlia, capucine

- des bois précieux : acajou, palissandre

- un animal : dindon

L'Europe doit à l'Asie :

- des légumes : l'aubergine, l'épinard

- des fruits : orange, citron, abricot, banane (connue en Europe 300 ans avant J.C.)

- des céréales : riz, sarrasin

- une boisson : le thé

Vous redoutez l'amoncellement de vaisselle !

Prévoyez des assiettes en carton ou bien remplacez-les par toutes sortes de pains en canapés.

Ne faites pas attendre les pommes de terre fraîchement épluchées elles noirciront. Pour éviter cela, recouvrez-les immédiatement d'eau fraîche. Elles seront meilleures, cuites épluchées pour accompagner un plat de viande ou de poisson.

--:--:--:--:--:--

à partir du 9 Juillet 1976

<u>HORAIRES DE LA SEMAINE :</u>	Lundi - Mardi Jeudi Vendredi Samedi	Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi Samedi	
	I	Hiver II	Eté II
<u>Départ d'ENTRAUNES</u>	6.30	13.30	15.15
GUILLAUMES	7.10	13.30	16.00
ENTREVAUX	7.40	14.00	16.30
PUGET-THENIERS	8.00	14.15	16.45
TOUET	8.10	14.25	16.55
VILLARS	8.20	14.35	17.05
PLAN DU VAR	8.40	14.45	17.20
NICE	9.20	15.30	18.00
	I		II
<u>Départ de NICE</u>	17.00		8.30
PLAN DU VAR	17.50		9.10
VILLARS	18.00		9.30
TOUET	18.10		9.35
PUGET-THENIERS	18.20		9.40
ENTREVAUX	18.35		9.50
GUILLAUMES	19.25		10.50
ENTRAUNES	20.00		11.45

I- TOUS LES JOURS OUVRABLES, sauf le MERCREDI

II- TOUS LES JOURS OUVRABLES, sauf le VENDREDI

HIVER = du 15 Septembre au 9 Juillet

ETE = du 10 Juillet au 14 Septembre

DIMANCHES ET JOURS FERIES

<u>Départ de NICE</u>	8.00
PLAN DU VAR	8.50
VILLARS	9.05
TOUET	9.15
PUGET-THENIERS	9.20
ENTREVAUX	9.35
GUILLAUMES	10.25
ENTRAUNES	11.00
<u>Départ d'ENTRAUNES</u>	16.00
GUILLAUMES	16.35
ENTREVAUX	17.15
PUGET-THENIERS	17.20

GUIDE DES ADDITIFS ALIMENTAIRES

100	126	162	210	230	261	307	333	405	461	481
101	127	163	211	231	262	308	334	406	462	482
102	130	170	212	232	263	309	335	407	463	483
103	131	171	213	233	270	311	336	408	465	
104	132	172	214	236	280	312	337	410	466	
105	140	173	215	237	281	320	338	411	470	
110	141	174	216	238	282	321	339	413	471	
111	142	175	217	239	290	322	340	414	472	
120	150	180	220	240	300	325	341	420	472c	
121	151	181	221	241	301	326	400	421	473	
122	152	200	222	250	302	327	401	422	474	
123	153	201	223	251	303	330	402	440	475	
124	160	202	224	252	304	331	403	450	477	
125	161	203	226	260	306	332	404	460	480	

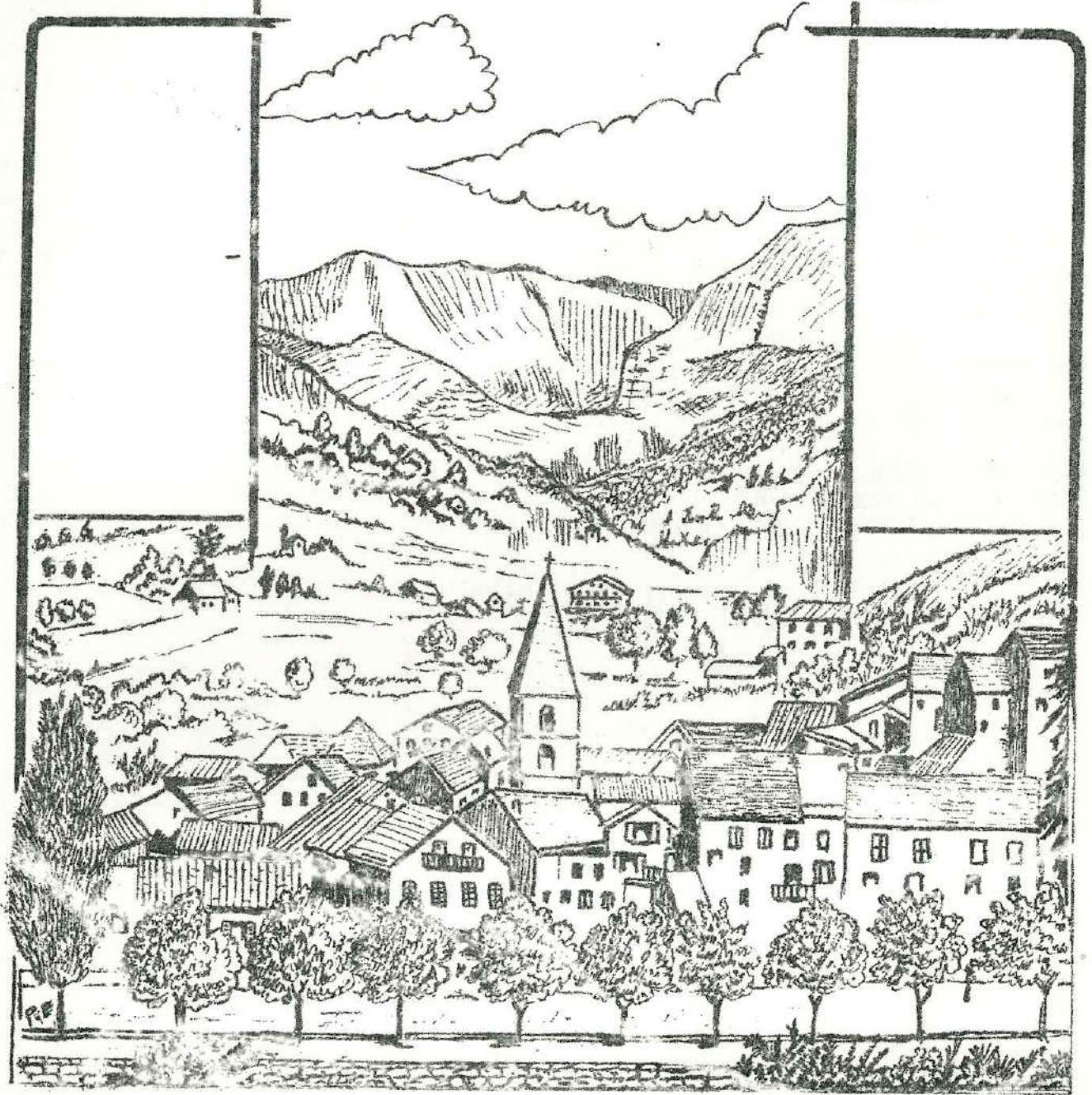
E 124 TOXIQUE
 E 125 SUSPECT
 E 126 INOFFENSIF

D'après une enquête de "Science et Vie" N° 699 (Décembre 1975) avec la conclusion des toxicologues.

Tous ces additifs sont actuellement autorisés en France mais doivent être indiqués

- Frenez l'utilisation abusive de ces additifs en sélectionnant les produits que vous achetez. (C'est le consommateur qui conditionne les actions des fabricants.)

LA VIE AU VILLAGE



N A I S S A N C E S

Nous avons appris avec plaisir les naissances suivantes :

Le 11 juin, Cécile, fille de Monsieur le Docteur GIRAUD et de Madame installés à Valberg.

Le 19 juillet, Caroline, premier enfant au foyer de notre chirurgien-dentiste, Monsieur Philippe COLIN et de Madame.

Le 16 Mai, Ollivier, fils de Monsieur et Madame PICHON.

Rappelons que la maman est notre ancienne assistante Sociale, Mademoiselle Geneviève THIERRY.

Nous avons aussi appris avec retard la naissance aux Nouvelles -Hébrides de Xavier, fils -- de Monsieur et Madame Yvan TOCHE ainsi que la naissance à Paris de Elise NIERLICH fille de Monsieur et Madame NIERLICH. Ces nouveaux-nés sont les petits enfants de Madame Yvonne ROBERT et de Monsieur Albert TOCHE et les arrières petits enfants de Madame Pauline ROBERT.

De Péone, nous avons appris le 8 juin, la naissance de Nicolas, fils de Monsieur et Madame Marcel CLARY et petit-fils de Monsieur François BELLEUDY et de Monsieur et Madame Hubert CLARY de Valberg.

De même à Péone, la naissance de Gilles, premier enfant au foyer de Monsieur et Madame Gérard ROSSI, tous deux instituteurs et petit fils de Madame ROSSI, bien connue à Guillaumes où elle a demeuré longtemps.

A tous ces nouveaux-nés, ainsi qu'à leurs parents, nous adressons nos compliments et meilleurs voeux.

M A R I A G E S

Ont été unis par le mariage à Guillaumes, les cou les suivants:

Le 19 juin, Michel Alain DON, étudiant, fils de Madame Anaïs DON avec Mademoiselle Ghislaine CAZAUX, secrétaire, fille de Monsieur et Madame Yves CAZAUX, installés depuis peu à Buyei.

Ce même jour, Monsieur Patrick LEGRAND, maçon avec Mademoiselle Catherine GRAILLE, secrétaire à la subdivision de Guillaumes.

La mariée est la fille de Monsieur et Madame Hervé GRAILLE, et la petite-fille de Madame Juliette GRAILLE et de Madame Baptistine BONNET et l'arrière petite fille de notre doyenne Madame Joséphine GRAILLE.

ce jeune couple est fixé à Guillaumes, ce qui est rare et ce dont nous nous félicitons.

Le 31 juillet, Mademoiselle Noëlle DAVID avec Monsieur Raoul PONS, conducteur de travaux publics de l'Etat.

La mariée est la fille de Monsieur et Madame Henri DAVID et la petite-fille de Madame Veuve Maria DAVID. Le marié est le fils de Monsieur et Madame César PONS, longtemps employé de l'E.D.F. à Guillaumes et petit-fils de Madame Jeanne PONS, de châteauneuf d'Entraunes.

A la fin de la cérémonie, le Maire a adressé aux jeunes époux ses compliments et ses meilleurs vœux. Il s'est félicité de conserver ce nouveau foyer dans la communauté guillaumoise, et il a rappelé avec émotion le souvenir de Féliçien DAVID et de Jules DAVID, tous deux anciens adjoints au Maire.

Dans l'assistance à la mairie, on notait la présence de Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général.

Le 10 juillet, à Antibes, Monsieur Alain AMERIO et Mademoiselle Agnès GARNIER.

La mariée est la fille de Monsieur et Madame Maurice GARNIER, commerçants à Sclos de Contes, petite-fille de Madame Alphonse GARNIER et de Madame RAYBAUD et l'arrière petite fille de Madame BENOIT.

A Nice, Madame Irène UNIA avec Monsieur Lucien DANESI-REY, Secrétaire de mairie honoraire.

Rappelons que Madame UNIA a résidé longtemps à Bouchanières et à Guillaumes où elle-même et ses enfants continuent d'ailleurs de séjourner assez souvent.

A Montblanc, dans les Alpes de Haute Provence, Monsieur Claude RICHAUD, conducteur de travaux publics de l'Etat à la Subdivision de Guillaumes, avec Mademoiselle Noëlle COSTE, originaire d'Entrevaux.

La cérémonie religieuse a eu lieu en la chapelle de Laval.

Danielle DALMASSO, Contrôleur des Impôts s'est marié avec Monsieur Gérard GAVERIAUX, éducateur.

La mariée est la fille de Monsieur Jean DALMASSO, préparateur en pharmacie et de Madame, bien connus à Guillaumes où ils viennent souvent.

Le mariage a été célébré à Nice le 19 juin. Après la cérémonie, les invités ont été réunis chez Servella à Castagniers les Moulins.

La Tribune de Guillaumes adresse à tous ces couples, ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

D E C E S

Le 19 juin, est survenu à l'hôpital Saint-Roch le décès à l'âge de 64ans de Monsieur Georges DURANDY, à la suite d'une longue et pénible maladie.

Les obsèques ont été célébrées le 22 juin dans l'église Saint-Barthélemy tandis que l'inhumation avait lieu dans le cimetière attenant dans un caveau de famille.

Le défunt était le fils de Alexandre DURANDY, ancien député de Puget-Théniers et le cousin gerrain du Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes.

A son épouse, Antonia DURANDY née GIANNINI, à sa tante, Madame Michel de TARNOWSKY, et à toute sa famille, la Tribune de Guillaumes adresse ses très sincères condoléances.

Le 23 juin, est survenu le décès de Monsieur Marcel DAVID, à la suite d'une courte maladie, à l'âge de 64 ans.

Le défunt a été inhumé à Guillaumes après une cérémonie religieuse dans l'église de Guillaumes.

Dans la nombreuse assistance, on notait la présence de Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général et de Monsieur Raoul GRAILLE, Adjoint représentant le Maire.

Nous adressons nos très sincères condoléances à sa mère, Madame Maria DAVID, à sa tante, Mademoiselle Philomène GINIEE, à son frère Henri DAVID et à tous ses parents.

Le 16 juillet, est survenu le décès de Monsieur Joseph ROCCHI, âgé de 62 ans, à la suite d'une courte et douloureuse maladie.

Les obsèques ont été célébrées à Guillaumes ainsi que l'inhumation et cette cérémonie donnait le témoignage de la surprise douloureuse provoquée par ce décès.

Dans l'assistance on notait la présence de Monsieur Charles GINESY Conseiller Général, de Monsieur Raoul GRAILLE, Adjoint, représentant le Maire, de nombreux Maires du Canton, de Monsieur DEVAUX, Receveur des P.T.T, de Monsieur FOLLIOT, ancien Receveur et de tous les membres de l'Administration des P.T.T. lesquels d'ailleurs avaient tenu à porter eux-mêmes le cercueil depuis le domicile jusqu'au cimetière.

A sa veuve, Madame Gabrielle ROCCHI, à ses enfants, Mesdames VIARENGO, TORRI et NAVARRI, à ses beaux-frères et belles-soeurs, à tous ses parents, nous exprimons avec émotion nos très sincères condoléances.

Le 15 juillet à Entrevaux est survenu le décès de Mademoiselle Clémence TOCHE, âgée de 80 ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Bouchanières et l'inhumation dans le cimetière attenant.

La défunte a passé toute son existence dans le hameau de Bouchanières où elle vivait chez sa belle-soeur, Madame Angèle TOCHE, à qui nous exprimons nos sincères condoléances de même qu'à ses neveux et nièces.

A Nice, le 13 juillet est survenu le décès de Madame Françoise MARCHETTI née VESPERINI, âgée de 39 ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée à l'église Sainte Bernadette tandis que l'inhumation a eu lieu au cimetière de Caucade.

La défunte était la petite fille de Maître François ARNOULET, Ancien

Le 22 Juillet, est survenu à Bouchanières, le décès de Marie-Rose FERRERO née TOCHE, âgée de 56 ans et à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les obsèques ont été célébrées à Bouchanières et l'inhumation a eu lieu dans le cimetière attenant.

C'est avec beaucoup d'émotion que ce décès a été appris par la population du hameau ainsi que celle du chef-lieu.

Une très nombreuse assistance d'ailleurs a accompagné Marie-Rose dans sa dernière demeure.

A sa mère, Madame Veuve Emilie TOCHE, à tous ses frères et soeurs, nous adressons l'expression de nos condoléances émues.

Le 5 août, est survenu presque subitement le décès de Madame Lucie REBUFFO à l'hôpital d'Entrevaux.

La défunte ayant fait le don de son corps à la Faculté de Médecine, de ce fait, il n'y a pas eu d'inhumation. Par contre, une messe a été célébrée en l'église de Guillaumes le 27 août.

Il y avait une très nombreuse assistance à cette cérémonie.

A son époux, Monsieur Marius REBUFFO, venu à Guillaumes en 1940 pour le compte de l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen et ensuite Chef de District de l'E.D.F qui a toujours continué à s'intéresser aux affaires de Guillaumes particulièrement en collaborant à la rédaction de la Tribune de Guillaumes.

Celle-ci lui adresse avec émotion et sincérité, ses condoléances.

Le 8 août, à Nice, à l'hôpital Pasteur est survenu le décès de Monsieur René ROBERT, âgé de 57 ans, Adjoint au Maire depuis 1965, et à la suite d'une très longue et pénible maladie.

La cérémonie religieuse a été célébrée par l'Abbé PROCACCI en l'église de Guillaumes et l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par Monsieur le Conseiller Général et Messieurs les Conseillers Municipaux.

Dans l'assistance qui était très nombreuse, on notait la présence des Maires du Canton. Monsieur Michel BAVASTRO, Directeur de Nice-Matih était représenté par son fils Gérard.

A son épouse, à sa fille et à sa mère, et à tous ses parents, la Tribune de Guillaumes dont il fut un des fondateurs adresse avec émotion ses très sincères condoléances. (Nous reproduisons plus haut le discours prononcé par le Maire dans le cimetière).

A Marseille est survenu le décès de Monsieur Jacques RIMAURO, à l'âge de 47 ans.

Le défunt était le père de Michel RIMAURO et le beau-frère de Monsieur et Madame FOLLIOT, auxquels nous adressons nos très sincères condoléances.

Le 14 août, est survenu le décès de Mademoiselle Joséphine NIEL âgée de 75 ans au Rouret où elle résidait dans une maison de repos depuis quelques mois.

La défunte était retraitée des Postes où elle avait exercé comme

La cérémonie religieuse ainsi que l'inhumation ont eu lieu à Guillaumes.

Elle était la nièce de Madame Joséphine GRAILLE, notre doyenne et la tante de Madame Renée EUTIZI, des Mesdemoiselles Josette et Marie-Thérèse NIEL et de Monsieur A NIEL, auxquels nous adressons nos très sincères condoléances.

A Puget-Thénières, est survenu le décès de Monsieur Jean CASANOVA âgé de 68 ans, à la suite d'une longue maladie.

Il a travaillé de nombreuses années au Grand-Hôtel de Valberg sous la direction de son frère Achille, à qui nous adressons nos sincères condoléances en même temps qu'à tous les membres de la famille.

A Saint-Martin d'Entraunes, le 26 mai est survenu le décès de Monsieur Baptistin RAYNAUD, âgé de 84 ans.

Les obsèques ont été célébrées à Saint Martin d'Entraunes où l'assistance était nombreuse pour conduire le défunt au cimetière.

Rappelons que celui-ci était le frère de Madame Grégoire BAUDIN à qui nous adressons nos sincères condoléances ainsi qu'à toute la famille éprouvée.

A Saint Martin d'Entraunes, est survenu le décès de Madame Veuve Nathalie LIAUTAUD.

Personne très populaire de cette commune où elle a rendu de grands services.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Saint Martin d'Entraunes.

Nous adressons nos condoléances à ses neveux et nièces ainsi qu'à toute sa famille.

A Villeneuve d'Entraunes le 2 juin est survenu le décès de Monsieur Louis ARNAUD, âgé de 88 ans.

Le défunt était le fils de feu Martin ARNAUD, qui fut autrefois Maire de Villeneuve et Conseiller d'Arrondissement.

La cérémonie religieuse ainsi que l'inhumation ont eu lieu -- à Villeneuve d'Entraunes en présence de toute la population.

A sa soeur, Mademoiselle Marie ARNAUD, à sa belle soeur, Madame Jeanne ARNAUD, à ses neveux et nièces et à toute sa famille, nous adressons nos condoléances très émues.

Le 20 juillet, à l'hôpital de Puget-Thénières, est survenu le décès de Mademoiselle Joséphine BLANC de Villeneuve d'Entraunes.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Villeneuve d'Entraunes où était rassemblée la population en témoignage de sympathie.

A sa nièce Madame CONIL et à tous ses parents, nous adressons nos sincères condoléances.

A Figanières, est survenu par accident, la mort de Monsieur René GANDOLFO âgé de 40 ans.

Marié à Villeneuve d'Entraunes avec Pierrette GINESY, le défunt était très connu dans la vallée.

Par son épouse originaire de Bantes, il était le beau-frère de Monsieur et Madame René BAUDOIN.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu à Figanières.

A sa veuve, à ses deux enfants, à sa mère et à tous ses parents, nous adressons nos sincères condoléances.

A Péone est survenu le décès de Monsieur César BAUDIN, âgé de 82 ans

Le défunt exerçait la profession de maçon et d'artisan menuisier et il fut pendant seize ans, Conseiller Municipal.

Les obsèques ont été célébrées à Péone par Monsieur l'Abbé DULIEUX ainsi que l'inhumation.

Monsieur Charles CLARY, Adjoint au Maire et Monsieur PAPOCCHIA, au nom des Anciens Combattants ont adressé un dernier adieu au regretté défunt.

Nous adressons nos très sincères condoléances à toute la famille éprouvée.

A Péone, est survenu le décès de Monsieur Jean-Baptiste CAR, retraité des Ponts et Chaussées, âgé de 91 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Péone où le défunt a été inhumé.

A son épouse, à ses enfants, et à toute la famille nous adressons nos sincères condoléances.

Le 2 juin, est survenu à Daluis le décès de Monsieur Damien CLEMENTI, âgé de 91 ans.

Les obsèques ont été célébrées par Monsieur l'Abbé PROCACCI en l'église de Daluis suivie de l'inhumation dans le cimetière attenant, en présence d'une importante assistance dans laquelle on remarquait Monsieur Noël TAXIL, Adjoint représentant le Maire et Madame Eliane PRATICO représentant le Conseiller Général.

Le défunt était ces dernières années Conseiller Municipal de la Commune participant activement à la gestion des affaires communales. Il était le père de Monsieur André CLEMENTI, Directeur de la C.A.S de l'E.D.F.

A sa veuve, à ses enfants, et à toute sa famille, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Le 11 juillet, est survenu le décès de Monsieur Charles BOUTIN, âgé de 95 ans.

Les obsèques ont été célébrées à Puget-Thénières.

Le défunt était le père de Madame Julie COTTON née BOUTIN épouse de Monsieur Edouard COTTON, Adjoint au Maire.

A sa fille et à toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Le 23 Août est survenu à Daluis le décès de Madame Veuve BERTHON, qui a tenu pendant de longues années l'Agence Postale de cette Commune.

Très appréciée par la population, son départ a été ressenti avec tristesse et émotion.

Les obsèques ont été célébrées le 25 août ainsi que l'inhumation dans l'église et le cimetière de Daluis.

A toute sa famille, nous présentons nos très sincères condoléances.

A Entraunes, est survenu le 28 juin, le décès de Monsieur Jacques GATTA, âgé de 75 ans, à la suite d'une longue et pénible maladie.

Le défunt qui était chauffeur de transports en commun a assuré pendant de nombreuses années les services de la Vesubie et de la Tinée et finalement de la haute vallée du Var, avec beaucoup de dévouement et de gentillesse, ce qui lui permettait d'avoir l'estime et l'affection des populations desservies. Aussi l'assistance était très importante durant ses obsèques qui ont eu lieu à Entraunes.

A sa veuve, nous adressons nos condoléances très sincères.

B I E N V E N U E S

Nous sommes heureux d'accueillir, Monsieur RICHAUD, Conducteur de Travaux à la subdivision de Guillaumes qui vient de s'installer avec son épouse et sa famille à Guillaumes.

Monsieur Christian BONNET, Chauffeur du service NICE-GUILLAUMES ENTRAUNES, à la suite de la mise en place du nouvel horaire du service vient de s'installer à Guillaumes avec son épouse née Josiane CHELDI et sa petite fille.

Nous en sommes heureux d'autant plus qu'il est lui-même d'origine guillaumoise.

D E P A R T S

C'est avec un regret véritable que j'ai appris le départ de Monsieur Jacques BESSON.

Titulaire du poste d'Inspecteur du Trésor à la perception de Guillaumes depuis 1971, premier poste, il a néanmoins rapidement dominé tous les problèmes de sa fonction grâce à sa compétence, sa conscience professionnelle et son ardeur au travail.

En sa qualité de Receveur Municipal, il a été pour moi, un collaborateur précieux qui avait le grand mérite de ne jamais laisser traîner un dossier.

Nommé à Nice, je suis certain que sa carrière se déroulera de manière brillante.

C'est ce que je souhaite pour lui et pour toute sa famille.

M.D.

Monsieur DEVAUX, Receveur des P.T.T. vient d'être muté à VITTEL.

Il s'agit d'un avancement normal. Nommé à Guillaumes en 1974, nous espérons qu'il atteindra l'âge de la retraite parmi nous qui avons appris à estimer ses grandes qualités humaines.

A Guillaumes, il a parfaitement réussi dans l'accomplissement de ses fonctions ainsi que dans la direction de l'important personnel du bureau.

Aussi sommes-nous certains qu'il sera vivement regretté et par la population et par tout le personnel des P.T.T.

Nous souhaitons à Monsieur et Madame DEVAUX d'être à même d'apprécier la nouvelle résidence professionnelle dans laquelle il vient d'être nommé.

Notre Assistante Sociale Mademoiselle Marie-Josée WAGNER, titulaire du poste de Guillaumes depuis le départ de Mademoiselle THIERRY, vient d'être mutée par la Mutualité Agricole à Puget-Théniers.

Nous ne connaissons pas encore sa remplaçante et nous souhaitons à Mademoiselle WAGNER de se plaire dans sa nouvelle résidence autant qu'à Guillaumes où elle avait noué de nombreuses relations amicales.

DEPART A LA RETRAITE

Longtemps employé à l'E.D.F. à Guillaumes, notre ami, Monsieur César PONS, qui avait été nommé à Puget-Théniers vient de prendre sa retraite.

Il se retire chez lui à Châteauneuf d'Entraunes avec son épouse.

Nous lui souhaitons de retrouver le pays natal avec plaisir et satisfaction.

SUCCES AUX EXAMENS

Entrée en sixième : Sylvie BAUDIN - Isabelle BESSON - Jean-Gilles BOTTIN
Sylvie BRUN - Michel GIRIBONE - Nathalie PONS.

B.E.P.C : Cécile DONADEY - Dominique GARNIER - Richard NOBIZE
Pascale SIMONUTTI.

C.A.P d'aide comptable : Charles SALVINI

B.E.P Technicien d'équipement : Michel CONIL

Baccalauréat - Série A - Béatrice GENIN - Anne-Marie POESY
Série C - Pierre BLANCHER
Série D - Agnès GARNIER

Baccalauréat de technicien - F 3 - Philippe PAYAN
G 2 - Colette BLANC
G 3 - Philippe DON - Charles GINESY.

I.U.T - D.U.T : Génie Civil : Marc RANCUREL
Génie Electrique : Jean-Jacques GENIN.

Facultés : Deux unités de licence valeur physique- chimie : Félix LIONS
Maîtrise de linguistique : Nicole BRACHET.

Nous adressons nos félicitations à tous ces bons élèves.

D O N S

La mairie a reçu les dons suivants :

Monsieur et Madame DANESI-REY : 100 frs pour le bureau d'aide sociale
Monsieur DAVID Henri : 100 frs pour le bureau d'aide sociale
et 100 frs pour la Caisse des Ecoles.

Remerciements à ces généreux donateurs.

C'est dans la consternation que la population de Guillaumes a appris samedi dernier, la mort accidentelle et subite d'Eric COZZOLINO.

Il s'agit d'un accident de la route, un choc entre deux motos, survenu près de Puget-Thénières qui a été fatal pour les deux victimes.

Eric par sa franchise et sa spontanéité avait gagné la sympathie de tous : des jeunes évidemment et aussi de tous les clients du commerce familial qu'il servait avec gentillesse pendant les périodes de vacances scolaires.

Après de bonnes études, il venait d'obtenir une qualification qui lui permettait d'envisager après le service militaire, une installation personnelle et définitive à Guillaumes.

Les obsèques ont été célébrées par Monsieur l'Abbé PROCACCI qui a su toucher l'assistance avec quelques phrases simples et émues. L'inhumation a eu lieu sous un déluge du ciel dans notre cimetière où l'assistance très nombreuse groupait la population de Guillaumes à laquelle s'ajoutait celle des villages voisins.

A son père, qui a assisté à cet accident et qui a fait preuve de beaucoup de courage, à sa grand-mère, à Madame COZZOLINO, à sa soeur, nous adressons nos condoléances émues les plus sincères.

=====

Le Docteur Alain SCOTTO nous prie d'informer nos lecteurs et lectrices que pour raisons de santé, il est dans l'obligation de fermer son cabinet de consultation.

En effet, victime d'un accident d'auto, il n'est pas en état pour le moment d'assurer l'exercice de sa profession.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

=====

A la suite du départ de Monsieur BESSON, le service de la perception de Guillaumes est assuré par Monsieur BODINO bien connu à Guillaumes où il a déjà fait plusieurs remplacements.

Nous le remercions vivement d'avoir accepté ce cc poste et ce surcroit de travail qu'il effectue à la satisfaction générale.

=====

Dans le cas où nous aurions omis de signaler certaines nouvelles familiales, nous serions reconnaissants à nos lecteurs et lectrices de nous le faire savoir pour nous permettre de réparer ce manque d'information et cet oubli dans le numéro suivant de la Tribune.

N° 57 - AOUT 1976

Abonnement : 10 frs

Paraissant au cours du 1° trimestre

2° trimestre

3° trimestre

4° trimestre

AVIS à NOS LECTEURS

Le règlement de l'abonnement peut-être effectué en espèces à la mairie de Guillaumes ou par chèque bancaire, virement postal ou encore

